

**Message envoyé le 20 avril 2009 par Michèle Delaunay, députée de la Gironde, à l'association Terre d'Errance (Extrait)**

En tant que députée de la Gironde, médecin hospitalo-universitaire et marraine de plusieurs personnes sans papiers à Bordeaux, je suis dépositaire et signataire de la proposition de loi visant à supprimer le "délit de solidarité" et je la porterai donc aux côtés de mes collègues socialistes dans l'Hémicycle le 30 avril prochain.

Fouille au corps, perquisition, saisie d'ordinateur personnel, transfert menotté, garde à vue : c'est ce qu'ont vécu plusieurs citoyens pour simple « délit de solidarité » à l'égard de personnes en situation irrégulière sur le territoire français.

Ces pratiques sont emblématiques du climat d'intimidation des bénévoles et des travailleurs sociaux qui, comme vous, aident les migrants à vivre au jour le jour, voire, pour certains, à survivre. Ces citoyens essaient tout simplement de ne pas oublier le dernier mot qui figure aux frontons de nos Mairies : « Fraternité ».

Je me sens d'autant plus proche et solidaire du milieu associatif et bénévole que cet objectif d'intimidation a été exercé à mon égard par le Préfet de la Gironde alors que j'accompagnais depuis plusieurs mois des travailleurs sans papiers dans leurs difficiles démarches et que je m'apprêtais à effectuer le parrainage républicain de l'un d'eux (un jeune Kurde prénommé Bilal).

J'ai reçu le 14 septembre 2007 une lettre du Préfet, transmise par lui-même à la presse, me rappelant que mon action était passible d'une peine de prison et d'une amende. En effet, toute personne qui aurait, par aide directe ou indirecte facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier en France risque 5 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Nous devons continuer de lutter contre les réseaux d'immigration clandestine, ce point n'est pas remis en cause. Mais cela ne doit en aucun cas nous empêcher de respecter la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne : « toute personne a droit à son intégrité physique et mentale ».